



AMBASSADE DU SENEGAL

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES
26, CHEMIN DE JOINVILLE -
1216 - COINTRIN - SUISSE
tel : (4122) 918 02 30
fax : (4122) 74 00 711
E-mail : mission.senegal@ties.itu.int
33*, 1'40

Genève, le 24 JANVIER 2013

Brangoude DIETTE

32

DECLARATION DU SENEGAL

A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DU BURUNDI

Monsieur le Président,

Je souhaite la bienvenue à la délégation du Burundi et félicite S.E.M. ...pour la présentation de qualité du rapport national, dans le cadre de notre Groupe de travail.

La documentation à l'appui de cet examen met en lumière les progrès réalisés dans le domaine général des droits de l'homme, notamment dans le secteur de la justice, de l'éducation et de la santé, sans omettre la mise en place de la Commission nationale des droits de l'homme.

Ma délégation relève également les efforts accomplis au profit des personnes vulnérables avec les mesures adoptées pour éliminer la violence contre les femmes et les différentes initiatives tendant à leur accorder une place plus importante dans les organes de prise de décision. Ces efforts sont également élargis aux enfants à qui est reconnue la gratuité de la scolarité.

Je voudrais, pour conclure, soumettre à l'attention de la délégation burundaise, les recommandations ci-après :

- Poursuivre les efforts en cours pour renforcer l'indépendance de la magistrature ;
- Renforcer la promotion et la protection des droits des personnes handicapées et des personnes âgées.

Je vous remercie.